



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 08 octobre 2025

Délibération n° DEL_2025_0124

L'an deux mille vingt cinq, le huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mercredi 01 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/10/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Isabelle DARDELET à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Madame Caroline BARRE, Madame Celline GACON, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Philippe RIBEYRE

La séance a été levée à : 20H10

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

Objet :	Association "Le Puy Foot 43" : convention de financement et de partenariat pour l'année 2025/2026
----------------	---

Rapporteur : Guy CHOUVET

La ville du Puy-en-Velay soutient financièrement les clubs sportifs dont les équipes premières évoluent au niveau national de leurs championnats amateurs et qui contribuent ainsi à la promotion du territoire.

Le Puy Football 43 Auvergne est une des associations phares de la Ville. Au terme de la saison 2024/2025, l'équipe fanion du club a terminé première du groupe A du championnat de France National 2 et évolue désormais en championnat de France National, future Ligue 3. L'équipe première féminine joue pour sa part en division 3 (D3F), qui constitue le troisième échelon national du football féminin français.

Participer à ces deux championnats engendre de nombreux et lointains déplacements, une forte logistique organisationnelle et une préparation physique très importante.

Le niveau de classement des équipes premières du Puy-Foot constitue une reconnaissance pour l'engagement du club qui vise l'excellence sportive. Ce dernier contribue dans ce cadre à valoriser, à l'échelle nationale, l'image de la collectivité.

L'association Le Puy Foot 43 participe également activement à la formation des plus jeunes, notamment de part son école de foot et sa section sportive en collaboration avec les collèges. L'ensemble des équipes du Puy Foot 43, féminines comme masculines, et la forte implication du club pour son territoire constituent donc un véritable marqueur et un modèle fédérateur pour le sport sur l'Agglomération. C'est à travers ces éléments que se fonde l'accompagnement de la collectivité.

Au regard des ces éléments ; il vous est proposé d'attribuer une subvention de 150 000 € montant identique accordé pour la saison 2022-2023 au club Le Puy Foot 43.

La subvention dépassant le seuil de 23 000 €, conformément à la réglementation en vigueur (loi du 12 avril 2000 et décret d'application du 6 juin 2001), une convention de financement et de partenariat définissant les modalités de mise en œuvre et de contrôle par la Ville devra être signée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 29/09/2025

Madame Caroline BARRE a quitté la salle et n'a pas participé au débat

A reçu un avis favorable en Commission Sports du 25/09/2025

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE à l'association « Le Puy-en-Velay Football 43 Auvergne » une subvention de 150 000 € pour la saison sportive 2025/2026 dans le cadre de sa participation au championnat National de la Fédération Française de Football,
- APPROUVE les termes de la convention de partenariat et de financement à passer entre la Ville et l'association « Le Puy-en-Velay Football 43 Auvergne » jointe à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération et à procéder par voie de décision pour tout avenant modificatif de la convention de partenariat de financement.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le



ID : 043-214301574-20251013-DEL_2025_0124-DE

Signé le 8 octobre 2025,
Le Secrétaire de séance,
RIBEYRE Philippe,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 08
octobre 2025